



A Bassens, le 12 mars 2024

Pour les Écologistes, EELV  
Bruno LHUISSIER habitant de Bassens

à Monsieur le Maire de Bassens

Monsieur le Maire,

En complément de mon courrier du 20 février 2024, je me dois d'appeler votre attention sur le questionnement de parents d'enfants du quartier de la Plaine.

La commune de Chambéry compte 19 écoles maternelles publiques auxquelles s'ajoutent 5 écoles maternelles privées et 18 écoles élémentaires publiques auxquelles s'ajoutent 5 écoles élémentaires privées. Leur nombre et leur répartition sur le territoire permet aux 5000 élèves de Chambéry du primaire de bénéficier d'une école à proximité et à échelle humaine, ceci dans des conditions similaires à ce qu'offre aujourd'hui la commune de Bassens. Les écoles maternelle et élémentaire Simone Veil sont proches du quartier de la Plaine de Bassens.

La commune de Barberaz qui a une population identique à celle de Bassens possède deux écoles élémentaires et deux écoles maternelles, les deux écoles de La Concorde étant situées au sud de Bassens à proximité immédiate du quartier de la Martinière.

Si le projet de regroupement des écoles au chef-lieu au-delà de l'espace Colombe devait voir le jour, les enfants de la Plaine devraient faire un long trajet à pied avec une forte déclivité pour s'y rendre alors que les écoles maternelle et élémentaire Simone Veil de Chambéry et les écoles maternelle et élémentaire de la Concorde de Barberaz seraient beaucoup plus accessibles pour beaucoup d'entre eux.

Par exemple :

- pour un enfant habitant au cœur de la Martinière, le trajet est estimé à environ 0,8 km et 10 min pour se rendre aux écoles de la Concorde de Barberaz, à environ 1,1 km et un quart d'heure pour se rendre aux écoles Simone Veil de Chambéry et à près de 2km avec une forte déclivité et sans doute plus d'une demi heure pour se rendre au projet d'école derrière l'espace Colombe (plan en PJ);
- pour un enfant habitant la Canopée, le quartier édifié très récemment près du giratoire d'entrée dans Bassens, le trajet est estimé à environ 0,8 km et 10min et pour se rendre aux écoles Simone Veil de Chambéry et à environ 1,3 km avec une forte déclivité et environ 20min pour se rendre au projet d'école derrière l'espace Colombe (plan en PJ).

Cet argument vaut aussi pour tous les enfants qui habitent les immeubles et la gendarmerie qui bordent la rue de Gonrat.

**Les parents s'interrogent : pourront-ils pour des raisons évidentes de proximité obtenir une dérogation pour inscrire leurs enfants à l'école Simone Veil de Chambéry ou à l'école de La Concorde de Barberaz plutôt que dans l'hypothétique nouveau groupe scolaire au chef-lieu derrière l'espace Colombe ?**

Si les municipalités de Barberaz et de Chambéry acceptent ces demandes, donnerez-vous de votre côté l'autorisation à ces dérogations?

- Dans l'hypothèse où vous donneriez votre accord à ces demandes de dérogation ceci conduirait à créer un rattachement de fait d'une partie de Bassens à Chambéry et Barberaz, rattachement qui irait à l'envers de l'intention de votre projet de regroupement, lequel vise à rapprocher les habitants des différents quartiers de Bassens.

- Dans l'hypothèse où vous refuseriez ces dérogations, vous génèreriez un fort sentiment d'incompréhension et d'injustice pour des parents qui se trouveraient pénalisés du seul fait qu'ils habitent Bassens par rapport à leurs voisins immédiats qui habitent Barberaz ou Chambéry.

**Cette alternative sans bonne réponse montre, s'il en était besoin, que le projet de regroupement des écoles au chef-lieu, au-delà de l'espace Colombe conduit à une impasse.**

**Nous vous réitérons notre opposition la plus ferme à ce projet qui va pénaliser de très nombreuses familles, qui va générer des dommages à l'environnement, contribuer au changement climatique et augmenter la pollution.**

**Les engagements de votre municipalité sur ce projet ne sont pas à ce jour irréversibles; il est encore temps de travailler à un projet alternatif et concerté.**

**Nous renouvelons notre proposition de travailler aux côtés de votre municipalité et sous votre conduite, dans le cadre d'une réelle concertation avec les habitants, à un projet de ville respectueux de l'environnement et propice aux déplacements doux, qui permette de faire aboutir les intentions de votre municipalité de rénovation des écoles et d'aménagement de la LIVETTAZ pour en faire un vrai cœur de ville.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations respectueuses.



Bruno Lhuissier

Copie :

Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal de Bassens

Monsieur le Maire de Barberaz

Monsieur le Maire de Chambéry

Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation Nationale

Madame Caron-Cusey, Les Écologiste